

Montpellier : estimer les loyers de référence (bail signé depuis juillet 2022)

[Accéder au Outil de recherche](#)

Permet de connaître le loyer de référence qui s'applique au bail d'habitation ou au bail mobilité**signé ou renouvelé depuis le 1^{er} juillet 2022** pour un logement situé à Montpellier.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00